

**Délibération n° 2022-03 du 10 février 2022  
procédant à une inscription et une radiation au sein du groupe cible de l'Agence**

Le collège de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 232-5 et L. 232-15,

Vu la délibération n°2021-26 en date du 27 mai 2021 relative aux obligations de localisation des sportifs mentionnés à l'article L. 232-15 du code du sport,

Vu les observations de M. Christian MBILLI ASSOMO apportées le 3 février 2022 lors d'un entretien avec un représentant de la directrice du département des contrôles,

Sur proposition de la directrice du département des contrôles,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'inclusion dans le groupe cible d'un sportif pratiquant un sport individuel, au vu de ses performances sportives,

Considérant, par ailleurs, qu'il convient de procéder à la radiation du groupe cible de l'Agence d'une sportive dont le maintien dans ce dernier n'est plus justifié,

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Est inscrit dans le groupe cible de l'Agence le sportif dont le nom figure en annexe 1 à la présente délibération.

**Article 2 :** Est radiée du groupe cible de l'Agence la sportive dont le nom figure en annexe 2 à la présente délibération.

**Article 3 :** Les sportifs concernés seront informés de leur situation au regard du groupe cible, suivant les modalités définies par la délibération n° 2021-26 du 27 mai 2021 susvisée.

**Article 4 :** La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Agence.

La présente délibération a été adoptée par le collège de l'Agence française de lutte contre le dopage au cours de sa séance du 10 février 2022.

La Présidente  
de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Dominique LAURENT

*signé*

**Annexe 1 à la délibération n° 2022-03 du 10 février 2022 :  
Inclusion d'un sportif dans le groupe cible**

<b>FÉDÉRATION</b>	<b>CIV.</b>	<b>Prénom</b>	<b>NOM</b>
<b>Boxe</b>	M.	Christian	MBILLI ASSOMO

<b>TOTAL</b>			<b>1</b>
--------------	--	--	----------

**Annexe 2 à la délibération n° 2022-03 du 10 février 2022 :  
Radiation d'une sportive du groupe cible**

<b>FÉDÉRATION</b>	<b>CIV.</b>	<b>Prénom</b>	<b>NOM</b>
<b>Athlétisme</b>	Mme	Sara	BENFARES

**TOTAL 1**